



La décriminalisation fondée sur des données probantes

Le présent document synthétise et complète le rapport *La décriminalisation : les options et les données probantes* (2018), qui peut être consulté sur le site Web du CCDUS.

Dans le contexte des discussions actuelles au Canada, la décriminalisation fait référence au retrait des sanctions pénales imposées pour la possession de petites quantités de substances illicites. La déjudiciarisation, elle, prévoit le maintien des sanctions, mais propose des options pour les éviter (amendes ou orientations vers des services de santé et des services sociaux, p. ex. traitement, etc.).

Les données probantes indiquent que la décriminalisation permet d'aborder l'usage de substances selon une approche sanitaire et sociale et d'atténuer efficacement les méfaits de l'usage de substances et des politiques en la matière. La décriminalisation élimine les préjudices résultant d'un casier judiciaire, comme la stigmatisation et des difficultés lors de la recherche d'emploi.

Cependant, comme c'est souvent le cas avec la loi, le diable est dans les détails. Aucune intervention, y compris la décriminalisation, ne suffit à elle seule pour faire face à la complexité de l'usage de substances. Les paragraphes qui suivent abordent des points à prendre en compte pour adopter une approche de la décriminalisation efficace et fondée sur des données probantes.

Continuum de services

Une réponse efficace passe par un continuum de services qui sont complets et fournissent une capacité sociale et de soins de santé durable. Un tel continuum prévoit entre autres du soutien communautaire local ainsi que des interventions plus formelles du système de santé qui sont éclairées par des données probantes, centrées sur la personne et disponibles quand et où elles sont nécessaires.

Seuils quantitatifs

Les seuils apportent clarté et cohérence dans l'application de la loi. Cela dit, la fixation de seuils trop bas restreint l'admissibilité et, donc, fait entrave à celle-ci. Lorsqu'une certaine souplesse est appliquée, les policiers peuvent prendre en considération les besoins particuliers ou les circonstances propres à chacun, comme la polyconsommation et l'achat en gros en raison de contraintes géographiques ou financières. Mais cette souplesse introduit le risque d'une application inéquitable. Quand l'établissement des seuils se fait en collaboration avec des personnes ayant une expérience passée ou présente de l'usage de substances, on s'assure que les quantités reflètent de façon réaliste les schémas de consommation.

Équité

Les personnes autochtones et noires, les personnes d'autres groupes minoritaires et leurs familles et communautés subissent de façon disproportionnée les conséquences sociales et sanitaires



négatives de la criminalisation de la drogue. Concentrer ces nombreuses voix, par des perspectives de leadership et des consultations constructives, est propice à des politiques efficaces qui diminuent les inégalités (Bain et coll., 2021).

Stigmatisation

La décriminalisation de la possession personnelle est une étape vers la déstigmatisation des dépendances et de l'usage de substances. Elle permet aux personnes qui consomment de demander de l'aide sans craindre la stigmatisation et les répercussions pénales ou juridiques, et d'aborder l'usage de substances selon une approche sanitaire et sociale.

Élargissement du filet

Le terme « élargissement du filet » est utilisé pour décrire ce qui arrive lorsque la mise en œuvre d'une stratégie de déjudiciarisation ou de décriminalisation entraîne une recrudescence d'accusations au criminel. En règle générale, un élargissement du filet se produit lorsque la déjudiciarisation est une option facile à appliquer, lorsque les agents de la paix sont incités à imposer davantage de sanctions administratives (p. ex. au moyen d'objectifs de rendement) ou lorsque des sanctions pénales sont prévues en cas de non-respect.

Personnes ayant une expérience passée ou présente de l'usage de substances

Les personnes ayant une expérience passée ou présente de l'usage de substances ont des connaissances et expériences inestimables et un regard unique tant du contexte actuel que des conséquences que pourraient avoir les options mises de l'avant. Concentrer ces voix, par des perspectives de leadership et des partenariats constructifs, est essentiel à l'amélioration des services et à l'adoption d'approches qui peuvent être efficacement déployées (Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2021).

Bibliographie

Bain, K., T.A. Kreps, N. Meikle et E. Tenney. « Amplifying Voice in Organizations », *Academy of Management Journal*, vol. 64, n° 4, 2021. <https://doi.org/10.31234/osf.io/cz6fk>.

Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances. *Lignes directrices sur la collaboration avec les personnes ayant une expérience passée ou présente de l'usage de substances, leur famille et leurs amis*, 2021. <https://www.ccsa.ca/sites/default/files/2021-04/CCSA-Partnering-with-People-Lived-Living-Experience-Substance-Use-Guide-fr.pdf>

ISBN : 978-1-77178-882-3

© Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2021



Centre canadien sur
les dépendances et
l'usage de substances

Le CCDUS a été créé par le Parlement afin de fournir un leadership national pour aborder la consommation de substances au Canada. À titre d'organisme digne de confiance, il offre des conseils aux décideurs partout au pays en profitant du pouvoir des recherches, en cultivant les connaissances et en rassemblant divers points de vue.

Les activités et les produits du CCDUS sont réalisés grâce à une contribution financière de Santé Canada. Les opinions exprimées par le CCDUS ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.